

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2013**

- COMPTE RENDU DE SEANCE -

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme BEAUCHER, M. HESRY, M. PEDRON, Mme ROUYEZ, M. VIGNERON - Adjoint ; M. MERCIER, M. REHEL, Mme GREGOIRE, M. POULAIN, Mme CORTYL, Mme LUGAND, Mme DESBLES, Mme MORADEL, M. CHALIGNE, Mme JOUQUAN, M. ROTA, M. GEORGET, M. LETAINTURIER, Mme MOUBECHÉ, M. DELAMAIRE - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. BREGAINT (représenté par M. le Maire), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par Mme DESBLES), Mme DUTERTRE (représentée par Mme JOUQUAN), Mme FRAIN (représentée par M. LETAINTURIER).

Absent excusé : M. FRAIN.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 30 août 2013 :

Ledit procès-verbal est adopté par 24 voix pour et 2 voix contre (A. Letainturier et S. Frain).

1. Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel : rapport d'activités 2012.

Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport d'activités de l'année 2012 de la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint Michel.

2. Rapport 2012 de Délégation de Service Public du service de distribution d'eau potable.

Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport annuel de Délégation de Service Public du service de distribution de l'eau potable pour l'année 2012.

3. Aménagement du Temps de l'Enfant : reconduction pour l'année scolaire 2013/2014.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de reconduire pour l'année scolaire 2013/2014 l'action « Aménagement du Temps de l'Enfant » menée auprès des enfants des écoles élémentaires de la commune en partenariat avec les enseignants, les parents d'élèves et les associations sportives parties prenantes.
- **décide** de reconduire l'enveloppe financière consacrée à l'A.T.E, soit 5 500 €.
- **décide** d'octroyer en conséquence les subventions suivantes :
 - Hand Ball Club : 1 400 €
 - Basket Club : 2 100 €
 - Ecole Elémentaire Publique : 1 000 €
 - Ecole Notre Dame : 1 000 €

4. Fonds européens LEADER - demandes de subventions :

a- Mise en valeur et découverte du patrimoine architectural et naturel communal : le numérique, vecteur de découverte par les populations de leur environnement.

Le Conseil Municipal :

- Vu la délibération n° 2012/134 du 26 octobre 2012, décidant l'engagement d'une action entrant dans la thématique « aide aux familles et à la population » ;
- Considérant qu'il convient de préciser ladite délibération, tant sur l'objet que sur le plan de financement ;
- **sollicite** auprès du G.A.L (Groupement d'Action Locale) du Pays de Saint Malo, la subvention susceptible d'être accordée au titre des fonds européens LEADER - thématique « services aux familles et à la population » - pour l'action « mise en valeur du patrimoine architectural et naturel communal : le numérique, vecteur de découverte par les populations de leur environnement », présentée ci-après :

| Dépenses (en €) | | Recettes (en €) | |
|------------------------------------------------|---------------|----------------------------------|---------------|
| - Prestations informatiques | 6 500 | - Autofinancement (Ville de Dol) | 16 542 |
| - Achats des contenus | 2 420 | - Financements LEADER | 20 219 |
| - Prestations électromagnétiques | 14 395 | | |
| - Acquisitions tablettes numériques | 5 167 | | |
| - Conception, acquisition panneaux d'animation | 5 080 | | |
| - Communication, impression, promotion | 692 | | |
| - Frais salariaux inhérents à l'action | 2 507 | | |
| TOTAL | 36 761 | TOTAL | 36 761 |

Résultat du vote : 24 voix pour ; 2 voix contre (A. Letainturier et S. Frain).

- **précise** que la Commune s'engage à prendre en charge la part d'autofinancement nécessaire après ajustement effectif des aides publiques.

b- Les métiers d'Art se mettent en scène.

Le Conseil Municipal :

- Vu la délibération n° 2013/019 du 21 février 2013, décidant l'engagement d'une action entrant dans la thématique « aide aux familles et à la population » des financements européens LEADER sous le volet « amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales » ;
- Considérant qu'il convient de préciser ladite délibération, tant sur l'objet que sur le plan de financement ;
- **sollicite** auprès du G.A.L (Groupement d'Action Locale) du Pays de Saint Malo, la subvention susceptible d'être accordée au titre des fonds européens LEADER - thématique « services aux familles et à la population » du volet « amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales » - pour l'action « les métiers d'Art se mettent en scène » présentée ci-après :

| Dépenses (en €) | | Recettes (en €) | |
|-----------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------|---------------|
| - Journées Européennes des Métiers d'Art (J.E.M.A) | 14 026 | - Autofinancement (Ville de Dol) | 44 611 |
| - Communication, accueil, réception | 1 900 | - Financements LEADER | 30 000 |
| - Aménagements Halles et logistique | 12 756 | | |
| - Acquisition de barnums | 1 558 | | |
| - Animations musicales | 2 921 | | |
| -Frais salariaux inhérents à l'action | 3 925 | | |
| Année 2014 | | | |
| - Reconstitution de l'opération : estimation des dépenses | 37 525 | | |
| TOTAL | 74 611 | TOTAL | 74 611 |

Résultat du vote : 24 voix pour ; 2 voix contre (A. Letainturier et S. Frain).

- **précise** que la Commune s'engage à prendre en charge la part d'autofinancement nécessaire après ajustement effectif des aides publiques.

c- Valorisation des archives communales.

Le Conseil Municipal :

- Vu la délibération n° 2012/146 du 21 décembre 2012 ;
- Considérant qu'il convient de préciser ladite délibération, tant sur l'objet que sur le plan de financement ;
- **sollicite** auprès du G.A.L (Groupement d'Action Locale) du Pays de Saint Malo, la subvention susceptible d'être accordée au titre des fonds européens LEADER - thématique « services aux familles et à la population » du volet « amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales » - pour l'action « valorisation des archives communales » présentée ci-après :

| Dépenses (en €) | | Recettes (en €) | |
|-----------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------|---------------|
| - Acquisition de mobiliers dédiés (vitrine, présentoirs...) | 2 500 | - Autofinancement (Ville de Dol) | 6 289 |
| - Acquisition de matériels informatiques et logiciel spécifique | 1 500 | - Financements LEADER | 7 686 |
| - Charges du personnel affecté à ce nouveau service | 9 975 | | |
| TOTAL | 13 975 | TOTAL | 13 975 |

Résultat du vote : 24 voix pour ; 2 voix contre (A. Letainturier et S. Frain).

- **précise** que la Commune s'engage à prendre en charge la part d'autofinancement nécessaire après ajustement effectif des aides publiques.

5. Election des Conseillers Départementaux et projet de découpage des nouveaux cantons : motion du Conseil Municipal de Dol de Bretagne.

Le nouveau canton de Dol de Bretagne serait constitué des communes suivantes :

Baguer Pican, La Boussac, Broualan, Châteauneuf d'Ille et Vilaine, Cherruix, Dol de Bretagne, La Fresnais, La Gouesnière, Hirl, Lillemer, Miniac Morvan, Mont Dol, Pleine Fougères, Plerguer, Roz Landrieux, Roz sur Couesnon, Sains, Saint Benoit des Ondes, Saint Broladre, Saint Georges de Gréhaigne, Saint Guinoux,

Saint Marcan, Saint Méloir des Ondes, Saint Père, Saint Suliac, Sougéal, Trans la Forêt, Le Tronchet, Vieux Viel, La Ville ès Nonais et Le Vivier sur Mer.

Le Conseil Municipal :

- **s'oppose** à l'unanimité au découpage des nouveaux cantons tel que prévu par les services de l'Etat.
- **exige** que les communes de Baguer Morvan et Epiniac soient rattachées au canton de Dol afin de respecter une logique géographique et administrative.

6. Information sur les marchés à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal **prend acte** des informations suivantes :

- Marché de travaux : Rénovation et extension de l'école Louise Michel – Phase I (école maternelle) :

Lot 5 – Menuiseries extérieures aluminium – Entreprise SOMEVAL (35 - Plerguer).

Avenant n°2 – Fourniture complémentaire d'anti-pince doigts (et pose) :

Montant : 1 379,00 € H.T.

Rappel : Montant initial du lot : 35 794,00 € H.T.

Montant avenant n° 1 : 1 225,00 € H.T.

- Marché de travaux : Rénovation et extension de l'école Louise Michel – Phase II (école élémentaire) :

Lot 1 – Gros œuvre – Entreprise LENORMAND (35 - Plerguer).

Avenant n°1 – Moins value : démolition du sas.

Plus value : terrassement, béton, massif...

Montant : 4 770,05 € H.T.

Rappel : Montant initial du lot : 232 929,03 € H.T.

- Réfection des peintures de la cage d'escalier de la Mairie et du plafond bureau D.S.T / Adjoints :

C'est la proposition de l'Entreprise DINAN PEINTURE de Taden (22100) qui a été retenue pour un montant de 9 637 € H.T. (Rappel prévision budgétaire : 14 000 €.)

- Travaux d'isolation thermique sur bâtiments communaux :

Propositions retenues de la Société QUALI CONFORT de Plouedern (29) :

- Mairie : - prix total H.T : 6 660,00 €

- prime économie d'énergie : - 1 720,50 €

- montant résiduel : 5 285,26 €

- Bâtiments « crèche les Gnômes + 1001 Doudous » :

- prix total H.T : 4 102,23 €

- prime économie d'énergie : - 4 102,23 €

- montant résiduel : 0

- Bâtiments « Office de tourisme » :

- prix total H.T : 4 116,00 €

- prime économie d'énergie : - 1 953,00 €

- montant résiduel : 2 163,00 €

Question diverse :

Défense incendie, rue Pierre Sépard - programme 2013 : renouvellement et renforcement de canalisations d'eau potable - Syndicat des Eaux de Beaufort.

Le Conseil Municipal :

- **adopte** à l'unanimité l'étude chiffrée du Syndicat des Eaux de Beaufort (4 065,00 € H.T).
- **autorise** M. le Maire à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort, par virement à son compte à la Perception de Saint Malo municipal.
- **autorise** M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires pour constituer le financement.

Pour affichage le 1^{er} octobre 2013.

Le Maire,
Denis RAPINEL